

Compte-rendu approuvé par  
la CPNEFP du 19-02-2015

## Réunion CPNEFP du 22 janvier 2015

### Compte-rendu

#### Collège employeurs :

**SyndArch** : Jean-François CHENAIS, Patrick COLOMBIER, Sandrine CHARNALLET, Françoise GROSHENS, Dominique LESCANNE

**UNSA** : Odette BAUMGARTNER, Patrick SARAZIN, Edmond CEZARD, Jean-Michel ROCHE, François PICHET, Christophe YUEN

#### Collège salariés :

**CFDT-SYNATPAU** : Stéphane CALMARD, Christophe DRIESBACH

**CFE-CGC** : François DUDILIEUX

**CFTC** : Angélique LACROIX (Yassin BOUAZIZ : excusé)

**CGT** : Laurent TABBAGH

**FO** : Dominique MODAINE, Bernard BECK

**UNSA** : Frédéric PAQUIER (Jean-Louis BLANC : excusé)

**Présidente** : Angélique LACROIX (représentant des salariés)

**Vice-Président** : Patrick SARAZIN (représentant des employeurs)

**Chargée de mission emploi et formation** : Hien TRAN

**Secrétaire général** : Pierre POUILLEY

**Intervenants** : Nicolas MONQUAUT (ENSA Paris Belleville) et Emmanuel NATCHITZ (EIVP)

### Ordre du jour

- 1 - Approbation de l'ordre du jour
- 2 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2014
- 3 - Rapport d'activité de la Présidence
- 4 - Bilan de la 1<sup>ère</sup> année de la licence professionnelle
- 5 - Accord formation professionnelle
- 6 - Priorités de formation 2016
- 7 - Rapport de la sous-commission "Emploi & Compétences"
- 8 - Questions diverses

#### Point n° 1 : Approbation de l'ordre du jour

**Décision** : La CPNEFP approuve l'ordre du jour de la réunion du 22 janvier 2015 sous réserve de l'ajout d'un point sur l'accord formation professionnelle avant le point 5 (priorités de formation 2016).

#### Point n° 2 : Approbation du compte-rendu de la CPNEFP du 13 novembre 2014

**Décision** : La CPNEFP approuve en l'état le procès verbal de la réunion du 13 novembre 2014.

### **Point n° 3 : Rapport d'activité de la Présidence**

#### **Promotion de la VAE des secrétaires techniques**

Actalians propose à la Présidence de la CPNEFP d'être signataire de courriers d'Actalians destinés aux salariés et employeurs de la branche, afin de sensibiliser à la VAE pour les salariés concernés.

**Conclusion** : la CPNEFP valide le principe des courriers, sous réserve que le logo de la branche apparaisse également en en-tête des courriers.

#### **Label formation 2015**

Un organisme de formation, l'ENPC, souhaitait réévaluer le coût d'une formation à laquelle avait été attribué le Label formation au titre de 2015. Mandatée par la CPNEFP, la Présidence a décidé, après examen des justifications apportées par l'organisme, du maintien du Label.

#### **Prises en charge des actions de formation, au titre de 2015**

La communication de la Branche, ainsi que des O.F., doit être envisagée rapidement, notamment quant aux formations labellisées et les montants de prise en charge. La question doit être traitée lors de cette CPNEFP.

DM (FO) : ne comprend pas l'intérêt d'une telle discussion. En l'absence d'accord formation, il n'y a pas à définir de montants de prises en charge. DM déplore que l'accord formation ait fait l'objet d'opposition, et notamment de la part de la CFDT qui avait pourtant annoncé son intention de signer lors de la CPNNC du 11 décembre 2014 à l'occasion d'un échange au sein du collège salariés.

SC (CFDT) : considère qu'il n'y a pas de rapport entre l'accord formation et les montants de prises en charge.

AL (CFTC) : propose de poursuivre l'examen de cette question dans le cadre du point 5.

*Arrivée de Nicolas MONQUAUT (ENSA Paris Belleville) et Emmanuel NATCHITZ (EIVP)*

### **Point n° 4 : Bilan de la 1<sup>ère</sup> année de la licence professionnelle**

NM (ENSA) : quatre établissements, l'école de Belleville, l'école de Marne la Vallée, l'école des ingénieurs de la ville de Paris et l'université de Marne la Vallée, via son département génie urbain, ont eu la volonté de créer une licence professionnelle. La licence professionnelle étant un diplôme de licence dans le cadre du système LMD, donc un Bac+3, qui a une visée de débouché professionnel immédiat. Après une étude sur ce qui existait déjà, il a semblé aux établissements qu'il existait un manque sur la question des assistants à chefs de projet en prenant en compte la dimension transversale, à savoir la volonté de former des collaborateurs qui pourraient autant avoir leur place dans des cabinets d'architectes, d'urbanismes, pourquoi pas de bureaux d'études. Par ailleurs, il a semblé aussi que l'évolution ou certaines concentrations dans la profession faisaient qu'il y avait de plus en plus besoin de compétences un peu transversales et pas uniquement centrées ou spécialisées sur l'architecture ou l'urbanisme. C'est donc la volonté et la spécificité de cette formation.

Il y a quelques temps, les établissements avaient pris contact informel avec la branche paritaire qui a été informée dès le départ de cette idée. La branche avait expliqué à ce moment là qu'elle avait elle aussi engagé une réflexion sur une idée de licence professionnelle correspondant à une volonté de reconnaître et de certifier un certain nombre de compétences pour les salariés des entreprises d'architecture ; tout cela était adossé à une question de requalification, de grille salariale, tout un processus formation, salarial, requalification, certification.

C'est la raison pour laquelle il a paru essentiel, dès le départ, d'associer de façon informelle et de tenir informés les représentants de la branche paritaire, de l'avancée de la licence professionnelle. Si effectivement, la branche a fait savoir que son projet était un peu différent de celui des quatre établissements sur les compétences recherchées, à partir d'une étude réalisée en amont, mais très centrée autour des questions des agences d'architecture, cela n'a pas empêché de prendre l'expertise de la branche pour voir s'il était possible de s'enrichir mutuellement. La branche n'est pas dans cette licence professionnelle, mais cela n'a pas empêché les discussions.

Le format de cette licence professionnelle est complètement cadenassé par la nomenclature universitaire sans pouvoir sortir d'un certain nombre de règles du jeu imposées, notamment :

- un format de 450 heures
- 150 heures environ de projet tutoré
- une période de stage.

L'enseignement transversal est découpé en huit grands domaines :

- la connaissance du milieu professionnel,
- la culture de l'architecture et de l'urbain,
- le projet durable et les dimensions environnementales
- la communication et le management,
- les outils et techniques de représentation,
- l'aménagement et l'urbanisme,
- la construction,
- la gestion technique, administrative, juridique et financière.

A l'intérieur de ces modules, la branche paritaire a conseillé les écoles de Belleville et de Marne la Vallée qui, notamment, ont pris en compte un certain nombre de demandes fondées et enrichissantes.

Cette licence professionnelle a été ouverte en septembre 2013, c'est pourquoi en mai 2013, les écoles de Belleville et de Marne la Vallée étaient venues présenter l'état d'arrivée et le lancement. C'est à ce moment là que la branche, sans s'associer et sans soutenir très formellement ce projet, a eu néanmoins un regard bienveillant avec une clause de "revoyure" pour rendre compte de l'avancée des travaux au fur et à mesure.

15 étudiants la première année de lancement, tous ont été diplômés. Les écoles ne sont pas encore en capacité de mener l'étude des débouchés, de l'insertion professionnelle parce qu'elle se fait, généralement, six mois après. L'étude est en cours de réalisation, mais tous les étudiants ont trouvé des points de chute, souvent dans la suite du stage, mais cependant sous des formes un peu précaires qui méritent d'être confirmées et stabilisées.

Pour la deuxième session, plus de 150 dossiers de candidature ont été reçus, et 19 étudiants sont à la moitié de leur parcours.

A ce stade, l'ENSA et l'EIVP souhaitent faire part à la branche des premières difficultés. C'est leur métier que de construire l'ingénierie pédagogique avec des enseignants et des professionnels qui interviennent dans l'enseignement et c'est avec eux que les fiches de cours ont été écrites. C'est un travail extrêmement compliqué que d'entrer dans la nomenclature universitaire, ce qui a posé un certain nombre de difficultés par rapport aux préoccupations et aux orientations de départ. Il a fallu "faire entrer l'édredon dans la valise". C'est toujours un peu ce qui se passe pour le montage de ce type de diplôme et c'est là aussi qu'avec la branche, la question de passer sous les fourches caudines du format universitaire était un exercice très difficile. Les projets de la branche qui semblaient censés au départ se heurteront toujours à cette difficulté.

Du fait que ce soit enrichissant de part et d'autre, l'ENSA et l'EIVP ont le souhait de continuer de travailler avec la branche et d'être à l'écoute de ses besoins et de leur évolution. Au-delà des nouvelles lois sur la formation, il y a un certain nombre d'évolutions à l'université qui font que l'université de Marne la Vallée où est abritée cette licence professionnelle a aujourd'hui l'autonomie à pouvoir modifier à la marge certains contenus. A l'avenir, il serait possible d'arriver à ce que cette licence garde son nom avec à l'intérieur une ou deux sous options et avec éventuellement des contenus qui évolueraient. Cette voie là pourrait permettre de se rapprocher des besoins de la branche. Cependant, c'est toujours l'université qui a le dernier mot et non les écoles de Paris, c'est elle qui diplôme et il faut bien comprendre que les écoles ont un peu les mains liées.

Cela dit, il y aura toujours la possibilité de voir un jour évoluer le travail avec la branche, mais la question qui se pose aussi est de savoir si le projet d'arriver un jour à une certification concernant les salariés des agences d'architecture qui ont aussi capitalisé une forme d'expérience, est le bon format ? N'y aurait-il pas une autre solution à trouver avec les quatre établissements partenaires? Quoi qu'il en soit, ils sont prêts à en débattre avec la branche pour qu'elle se libère du carcan un peu complexe de la licence professionnelle.

Dernier aspect, les étudiants sont tous en formation initiale, il faut bien voir que si l'enseignement supérieur a pour vocation, outre ses missions de participation et de production de recherche, la formation initiale (les jeunes), mais aussi la formation continue tout au long de la vie. Bien souvent les programmes partent d'une notion et d'une préoccupation de formation initiale et ensuite, il y a toujours un travail d'adaptation à la formation continue. Les

écoles sont en train de réfléchir à cette adaptation, mais elle n'est pas encore réalisée puisque tous les étudiants sont en formation initiale et n'ont pas encore basculé dans la formation continue.

Il semble aussi que les préoccupations de la branche axées autour de la formation continue sont aussi l'une des raisons pour lesquelles il est encore difficile de travailler et de comprendre le schéma universitaire qui avant tout, raisonne formation initiale. Les salariés intéressés par le sujet dont il est question sont confrontés à des questions un peu compliquées de VAE ou de VAP 85... toutes ces reconnaissances des acquis professionnels qui font que, si l'université savait le faire, elle construirait à la base ses programmes sur de la formation initiale et ensuite, elle essaierait d'adapter un continu aux contraintes de la formation professionnelle et de la validation des acquis.

Les écoles sont aussi demanderesses d'un petit débat avec la branche pour savoir si elle a évolué par rapport à l'état de connaissance du dossier, si elle a des demandes. Les écoles souhaitent continuer une collaboration avec les partenaires sociaux, collaboration qui semble à la fois avoir du sens et pouvoir être collective.

EN (EIVP) : ce que vient de présenter Nicolas Monquaut est un état de fait ; effectivement, la création de cette licence professionnelle, pour les deux établissements, était très importante pour l'ouverture vers un monde qui n'était pas le leur, les écoles étant plutôt habituées à former des Bac+5, voire plus. Il a semblé important de proposer une offre de formation complète permettant à des jeunes de s'inscrire sur deux catégories, tout d'abord ceux qui ne veulent pas faire des études longues et ensuite avoir une porte de sortie pour des étudiants s'inscrivant dans des parcours longs et qui, au bout de deux ou trois ans, s'aperçoivent finalement qu'ils aimeraient partir dans le marché du travail. C'est pourquoi il a fallu une reconnaissance de qualification de niveau Bac+3.

Le programme, comme tout programme universitaire, a été conçu de manière à exposer un certain nombre de besoins pris par rapport à des retours d'expériences professionnelles en faisant rentrer le tout dans une espèce de carcan qui est la licence professionnelle, mais dont le format est un peu figé.

Aujourd'hui, en l'état, les licences existantes ne répondent pas forcément à des besoins, mais c'est un lancement de coopération potentielle. Les programmes ont été élaborés par rapport à des problématiques identifiées, qui aujourd'hui existent toujours, mais elles sont rattachées à deux postes principaux :

- le premier, avoir vocation à former des gens qui vont s'insérer dans un marché professionnel, d'où la nécessité d'avoir un retour d'expérience de professionnels de manière à pouvoir réajuster le contenu de la formation,

- le second, les méthodologies, les approches ayant évolué au cours des années, il est important de bien percevoir que cette nouvelle génération formée par l'intermédiaire de cette licence ou de tout autre programme, s'inscrit dans les mutations que connaît le management de projet, le suivi, les outils techniques appliqués au projet.

Constat : les professionnels en activité ont aussi besoin de formation, non pas sur les concepts de base de leur métier, mais par contre, sur les outils, il y a eu des évolutions, des changements et il est important d'intégrer cette nouvelle approche dans ces actions de formation.

A titre d'exemple, la modélisation 3D est un peu embryonnaire mais elle va se développer ; d'ici 5 à 10 ans, elle sera présente dans les métiers et ce sera trop tard pour former les gens. Il faut donc un temps pour l'adapter aux méthodes de production, de gestion de projet, etc.

Les écoles s'inscrivent un peu dans cette démarche, elles ont pour vocation et c'est le principe même d'une création de licence professionnelle universitaire qu'il faut emmener en formation initiale, mais il est hors de question, que ce soit en école d'ingénieur ou en école d'architecture et à l'université maintenant, de former des gens complètement séparés du monde professionnel.

Cet échange est très important, de par la constitution même d'une licence professionnelle avec à l'issue, un arrêt des études, c'est pourquoi les écoles et la branche ont besoin de se nourrir mutuellement sur ce que sont ses besoins et de la manière dont elles peuvent y répondre. En ce qui concerne la partie formation continue, c'est de comprendre la manière d'intégrer les personnes qui ont déjà une expérience, dans un concept d'évolution des compétences vers de nouveaux domaines qui sont en train d'arriver.

Par vocation, la licence ayant un carcan défini par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, il n'est pas possible d'en faire grand-chose au niveau de l'adaptation ; par contre, à l'intérieur de ce carcan, il est toujours possible de faire évoluer les formations, de faire intégrer des modules, que ce soit tout ou partie d'un programme d'étude et c'est là que l'on constate le changement de législation au niveau de la capacité de diplomation d'une université. Jusqu'à présent, il fallait que l'université propose son nouveau programme à une commission qui le validait et était

déposé dans ce cadre là. Aujourd'hui, c'est un peu différent dans le sens où l'université est elle-même son système d'accréditation, c'est-à-dire, qu'elle a la capacité, dans des formations, de modifier la licence pour répondre à des besoins professionnels. C'est donc un changement très important qui aujourd'hui, offre la capacité de collaborer avec la branche, collaboration qui au moment de la création n'était pas possible eu égard à des aménagements spécifiques par rapport à un besoin professionnel ciblé obligeant de répondre à différents acteurs (branche architecture, bureaux d'étude ...) et comme il y avait plusieurs métiers, il fallait satisfaire tout le monde.

Dans le consensus, aujourd'hui, il est possible de commencer à retravailler sur des spécificités avec des parcours fléchés pour des métiers fléchés et c'est un peu dans cet esprit que l'ENSA et l'EIVP sont venues voir la commission. La question qui se pose aussi par rapport aux réflexions de la branche, c'est de savoir le format de sortie qu'elle souhaite, le format "licence professionnelle" est l'une des options, mais il en existe d'autres comme la reconnaissance, la qualification de certification pour lesquelles les écoles ont l'habitude de s'inscrire par d'autres méthodologies d'accréditation, de certification de compétences à l'issue de programmes.

Il existe une palette de réponses possibles et le système dans lequel s'inscrivent les écoles est un peu à géométrie variable dans des limites, dans des contraintes, mais des outils sont à disposition pour permettre de faire des choses en partenariat avec les besoins de la profession.

JFC (SyndArch) : le projet d'architecture et l'extension du projet urbain sont par essence pluridisciplinaires, c'est pourquoi il semble que ce type de formation est parfaitement adapté. Il est vrai que la demande initiale de la branche portait sur des modules plus professionnels du fait que la formation des collaborateurs d'agences sous forme de BTS est un peu éclatée. Aujourd'hui, la branche peut s'inscrire dans des modules plus professionnalisants au regard de chacun des métiers qui interviennent dans le projet. La profession est amenée à travailler avec les écoles et à intégrer de plus en plus les modes de production, le BIM est d'ailleurs là pour lui rappeler.

La réflexion de la branche a forcément évolué compte-tenu des changements rapides intervenus et il semble intéressant de relancer très vite la collaboration de la branche avec les écoles de manière à mettre en place des modules de formation qui s'intègrent dans le cadre de cette licence.

FP (UNSA) : serait-il possible que ces modules, tout en s'intégrant à la licence, permettent d'obtenir des certifications indépendantes qui ensuite, seraient regroupées et permettraient, dans le cadre de la formation continue, d'acquérir la licence pour qu'il y ait plusieurs possibilités d'entrées.

NM (ENSA) : c'est possible, tout d'abord parce que la loi s'impose et de plus, tous les établissements présents dans cette licence et tous ceux présents en France s'inscrivent dans la démarche de formation tout au long de la vie. La réforme LMD a induit la mise en place des crédits "ECTS" devenus indispensables. Il est possible de suivre un module avec à l'issue, une attestation et une validation du nombre de crédits associés à ce module ; la personne peut suivre deux ou trois modules par an et au bout de "x" années, elle a l'intégralité de la licence.

PS (UNSFA) : le nombre de 15 à 20 étudiants est-il une volonté de départ due à des capacités d'accueil ?

NM (ENSA) : la première année, il y a eu véritablement 15 dossiers de candidature, l'école aurait pu en prendre une quarantaine la seconde année, elle en a sélectionné 25 et s'est retrouvée avec 19, elle n'a pas choisi d'aller repêcher des candidats pour remplir la session. En régime de croisière, l'effectif devrait être de 25 étudiants. Cela dit, c'est un peu difficile de monter à des formats supérieurs, ce type de formation est très opérationnel et les formateurs ont des rapports assez étroits avec la classe, les enseignants suivent précisément le travail et de plus en plus ils s'impliquent dans le caractère professionnel de cette licence en leur demandant des travaux en parallèle. Par contre, si à l'avenir, il y avait d'autres options, il y aurait probablement un doublement d'effectifs.

Quant à un système modulable dans le temps, mise à part l'obligation par la loi de le faire, ces réflexions sont de plus en plus d'actualité ; certains établissements ont discuté de certains dispositifs mis en valeur à l'université et qui procèdent avec cette logique mais avec un autre facteur qui est de mettre davantage d'accent sur la "formation distancielle". Aujourd'hui, un certain nombre d'outils peuvent permettre aux salariés et aux employeurs de s'adapter encore plus aux contraintes professionnelles sans venir pénaliser la dimension essentielle qui est la formation tout au long de la vie.

Ces raisonnements sont un peu à la croisée des chemins et ils iront de toutes les façons de plus en plus vers une adaptation aux salariés et donc, vers un système "à la découpe".

OB (UNSFA) : quid des prérequis dans le choix de certains candidats par rapport à d'autres ?

EN (EIVP) : c'est un format de licence professionnelle sur une année dont le recrutement se fait via les BTS, les universités, les écoles Bac+2. Quant au choix des candidats, il existe plusieurs critères d'entrée comme le parcours scolaire antérieur, ce qu'ont fait les étudiants ; les profils sont mixés, certains peuvent venir du génie civil, de l'architecture, de l'urbanisme, éventuellement du paysagisme, de la géographie, de la géomatique. Aujourd'hui un projet, c'est aussi une adjonction de compétences diverses et variées pour que dès le départ, les gens apprennent à travailler ensemble.

Le mode pédagogique est un mode projet, les sources des prérequis sont des compétences initiales dans des matières fondamentales comme les sciences de base de manière à ne pas trop perdre de temps là-dessus, une bonne culture générale en aménagement et une très grande motivation.

Il n'y a pas que les résultats qui comptent, il est important de savoir pourquoi les étudiants souhaitent s'inscrire dans un parcours qui est une formation dans laquelle sont associées dès le départ des compétences par la complémentarité des établissements. Comme pour beaucoup d'étudiants, il faut faire la part des choses entre leur motivation, leurs résultats scolaires et leurs perspectives professionnelles.

HT : les deux établissements proposent aujourd'hui à la branche de dialoguer avec elle pour aménager ou pas des modules, mais en dehors de ce dialogue, est-ce qu'ils imaginent d'autres appuis nécessaires ou un accompagnement plus précis ? En 2014, la branche a été sollicitée pour des stages étudiants, quid d'un appui concret dans ce domaine ?

EN (EIVP) : effectivement, une collaboration dans ce type de formation, c'est gagnant-gagnant. Les écoles peuvent faire un travail qui permette à la branche de formaliser ses besoins et lui proposer des formations diverses et variées en fonction de ces besoins. Il y a un travail de structuration qui peut se mettre en place avec des axes de priorités. D'un autre côté, les écoles ont d'autres besoins dont l'un est une forme de reconnaissance de compétences par les gens ayant suivi ce parcours de formation. Cette reconnaissance de compétences viendra principalement par plusieurs leviers dont l'un est le retour d'expérience en intégrant des étudiants de ce parcours dans les agences d'architecture pour permettre de les tester en configuration et de voir le retour de formation.

Autre point important, dans le monde universitaire, il existe un nombre important de licences professionnelles et comment faire pour que cette nouvelle licence prenne un peu de poids ? Il faut que les écoles aient un soutien du secteur professionnel qui permette de la faire se reconnaître et de la faire évoluer et d'arriver dans un circuit de reconnaissance de qualification.

La branche paritaire peut être un organe permettant aux écoles de promouvoir ce programme auprès de la profession, mais aussi auprès des organismes de financement qui est le nerf de la guerre. Tout un tas de programmes peuvent être développés, mais si derrière, il est impossible de les rendre viables par l'intermédiaire d'inscriptions, les écoles peuvent proposer la meilleure formation possible, s'il n'y a pas de financement derrière, cela ne peut pas fonctionner. Aujourd'hui, les programmes de formation, telle que cette licence professionnelle, ont des facilités d'accès au financement (Pôle Emploi ...) si derrière, il y a une sorte de label, de caution professionnelle.

C'est un point intéressant pour la branche et pour les écoles, une partie de la formation est ascendante, c'est-à-dire, que la branche remonte ses besoins de formation et en travaillant en collaboration avec elle, les écoles essaient de produire des réponses les plus adéquates possibles. Mais d'un autre côté, la branche aide les écoles à porter ce projet au niveau des reconnaissances de qualification, de diplôme, en intégrant des stages dans son spectre de recrutement, ou bien par d'autres approches, comme en confiant des projets à des étudiants pour les tester in situ et leur permettre d'entrer dans le monde professionnel qui est leur vocation en tant qu'étudiants.

JFC (SyndArch) : quid de l'échéance pour que la branche puisse mettre en place des modules et quid du rythme de travail pour avancer sur leur mise en place ?

NM (ENSA) : les écoles ont besoin d'évaluer où en est la branche et si le travail commencé est encore valide pour identifier les besoins précis qui sont les siens. A la rigueur, ce type de module peut se mettre en place un peu selon les besoins puisque personne n'est tenu par le calendrier universitaire. La mise en place des modules nécessite un travail avec les enseignants, avec les formateurs et la branche elle-même peut intervenir dans cette formation via son réseau de formateurs.

Aujourd'hui, les écoles travaillent à reconduire les modules comme tels pour l'an prochain, mais déjà en cherchant à les adapter à la question de la formation professionnelle puisqu'aujourd'hui, ils ne sont dispensés qu'en formation initiale, c'est là que la branche a un rôle à jouer. Les écoles commencent cette évolution module par module, il

faut simplement prendre la décision d'y associer la branche, une émanation de la CPNEFP pour regarder précisément les choses avec les écoles qui ont également besoin de savoir de quels besoins réactualisés part la branche.

Plus largement, les écoles connaissent déjà le travail réalisé par la branche, notamment dans le domaine de la labellisation, mais à un moment, il faudrait peut-être envisager un travail encore plus étroit dans la durée. La CPNEFP, ou une émanation, pourrait presque définir des besoins plus précis, aussi bien des morceaux de diplômes que des diplômes complets, pourquoi pas aller un jour jusqu'à un diplôme d'établissement.

Au lieu de s'embêter avec la lourdeur de la licence professionnelle, il pourrait être envisageable de contractualiser avec l'un des établissements du groupe de façon à travailler toujours ensemble et la branche reconnaîtrait que le diplôme délivré par tel établissement sur lequel tout le monde se mettrait d'accord, correspondrait à quelque chose qui permettrait de cranter le niveau de besoin et de reconnaissance de la qualification.

HT : une espèce de certificat professionnel en somme ?

EN (EIVP) : une espèce de certificat professionnel sur lequel différents spectres larges peuvent être imaginés, allant de la simple validation d'un module jusqu'à la validation d'un diplôme d'établissement. Les outils sont là, les établissements sont capables de certifier, mais aussi, de s'inscrire dans une durée un peu plus longue en allant jusqu'à une reconnaissance au RNCP d'une formation intitulée par exemple "Assistant architecte". Le diplôme serait délivré par l'un des établissements participant au programme et enregistré ensuite au RNCP avec derrière toute la validation qui en découle. Par rapport au timing, le plus dur est fait dans le sens où les établissements sont arrivés à faire valider l'idée d'une licence professionnelle co habilitée par d'autres établissements que les universités.

Cette étape est passée, aujourd'hui, la boîte est là, il y a un produit dedans, l'étape suivante, c'est maintenant la création de modules. En termes d'échéance, c'est relativement simple, un groupe de travail présentera le premier module lorsqu'il sera prêt, il sera intégré dans la licence, l'année scolaire N+1.

NM (ENSA) : sans être prétentieux, la réalité c'est que l'ENSA et l'EIVP sont renommées sur le plan international. Les étrangers ont besoin d'avoir des choses clé en mains, la branche paritaire doit être capable elle-même de définir un certain nombre de choses et de passer commande tout en étant accompagnée des écoles. Tout dépend de la bonne volonté de toutes les personnes présentes aujourd'hui et si elles attendent un feu vert du Ministère ou des Tutelles, elles seront toutes à la retraite avant que ça ne débouche sur quelque chose.

FP (UNSA) : en termes de gestion, quid du coût de formation de cette licence professionnelle pour un étudiant ?

NM (ENSA) : cette année de formation revient à peu près entre 80 et 100.000 €, à diviser par 15 ou par 19 étudiants. C'est un coût qui est supporté puisque les écoles ont des missions de service public, elles sont là pour former comme les universités. Lors de la concertation sur l'architecture, les écoles et la branche se sont croisées et des coûts ont été avancés. Le coût d'un étudiant à l'université, c'est de l'ordre de 10 à 12.000 €, voire même 15.000 € dans les écoles d'ingénieurs. La licence professionnelle représente un coût supplémentaire pour les établissements, mais il reste tout à fait acceptable, cependant, pour s'inscrire dans la durée, rien ne prouve que les écoles seront soutenues financièrement longtemps.

Comment arriver à croiser les intérêts de tous et à se dire que c'est du gagnant-gagnant ? C'est ce qui maintiendra cette licence et toutes les potentialités qu'il y a derrière.

JFC (SyndArch) : les écoles et la branche ont effectivement tout intérêt à travailler rapidement ensemble, la CPNEFP doit réactiver la sous-commission et l'élargir aux enseignants et formateurs de l'ENSA et de l'EIVP pour éviter des allers et retours stériles. Quant au financement, soit c'est de la formation initiale, soit c'est de la formation continue.

EN (EIVP) : actuellement, la licence est portée par l'université de Paris Est-Marne la Vallée, ce qui veut dire que le droit d'inscription d'un étudiant est de 290 € et d'environ 2800 € en formation continue. Ce sont les tarifs pour toutes les formations diplômantes à l'université. En multipliant 290 € par 19 étudiants en moyenne, les 5500 € correspondent à la somme supportée par les établissements ; le besoin d'ouverture en formation continue devient évident, les écoles ne vont pas continuer à supporter de telles sommes.

FP (UNSA) : c'est pourquoi il faut mobiliser les moyens suffisants pour développer des intentions fructueuses.

HT : les 5500 € évoqués correspondent-ils à des coûts de production et non à des coûts de vente ? Quant au soutien financier évoqué, il semble que les établissements aient reçu une subvention du Ministère.

NM (ENSA) : le soutien financier a été reconduit, mais cela ne se renouvellera pas tous les ans. Le problème c'est que c'est très inégal et les subventions, qui ne couvrent pas tous les frais des deux établissements, ne seront pas pérennes. Pour connaître un peu le fonctionnement de ce Ministère, il semble qu'il apprécie (au sens positif du terme) les rapports de force, c'est-à-dire que si à un moment, une université ou une école d'architecture ont bien travaillé ensemble sur des projets innovants, sur l'axe de la formation tout au long de la vie et ayant bien travaillé avec une branche professionnelle, le projet est fort et convaincant. Quels sont les responsables ministériels qui aujourd'hui sont assez peu mobilisés sur la question de la formation continue dans les écoles d'architecture ? Faire avancer les dossiers, c'est les porter et à un moment, les imposer comme des réalités construites et à ce stade, peu de personnes vont demander de tout stopper.

Il y a aujourd'hui des lignes budgétaires pour aider les actions de formation continue dans les écoles d'architecture et cela se limite à cela. Avec ce que sont devenus les pôles et le départ de M. Courtiau, toutes ces évolutions ont fait qu'effectivement aujourd'hui il y a des masses de crédits, l'argent est saupoudré dans les écoles alors qu'au contraire, il pourrait être tout à fait possible de rencontrer les dirigeants qui s'en occupent au Ministère, de montrer que les écoles mettent en place quelque chose de crédible avec la branche et que le Ministère essaie de fléchir une partie des crédits, ce qui serait utile et légitime.

FP (UNSA) : est-ce que la réputation des écoles à l'international leur apporte un peu d'oxygène et quid de la proportion d'étrangers parmi les 19 étudiants ?

EN (EIVP) : les écoles travaillent actuellement sur l'ouverture à l'international et c'est là qu'intervient la notoriété d'un programme de formation. Les écoles sont en relation avec d'autres universités en Europe, en Asie, etc. Avant d'autoriser les étudiants à partir vers d'autres systèmes de formation complémentaire, il faut qu'ici, les écoles aient la capacité de recevoir et que le programme soit attractif. En discutant avec les partenaires de formation internationaux, la première question qui leur vient c'est de savoir si la formation est soutenue par des professionnels, si elle est qualifiante et dans quel monde vont s'intégrer les étudiants étrangers ? Auront-ils des difficultés à trouver un stage ? En expliquant qu'une branche professionnelle est derrière, qu'elle aide participe à la formation des personnes intervenant dans le monde professionnel de l'architecture, les écoles seront plus crédibles.

Actuellement, il faut entre deux et trois ans pour des étudiants en formation initiale pour pouvoir ouvrir sur les Erasmus, le temps de stabiliser les programmes et de voir les équivalences.

NM (ENSA) : un retour d'expérience de la branche sera nécessaire pour un travail en commun et elle sera un partenaire incontournable pour diffuser les offres de stages et voir si les agences en prennent ou pas. La première année s'est déroulée de façon un peu acrobatique du fait que c'était l'année de lancement, et les écoles ont mobilisé le réseau qu'elles avaient constitué. A l'époque, elles avaient alerté la branche pour qu'elle essaie aussi, mais en fait, les étudiants ont trouvé leur stage. Ce système a quand même ses limites et à l'avenir, il faudrait pouvoir contracter avec la branche, comme cela se ferait avec une grande entreprise, pour qu'elle soit accueillante en stage. Parmi les partenaires sociaux, il y a peut-être des professionnels extrêmement spécialisés dans des domaines qui peuvent intéresser les écoles. Le principe d'une licence professionnelle, c'est la rencontre d'enseignants "classiques" et de professionnels et c'est lorsqu'ils seront "mariés", qu'il sera naturel que les agences prennent des étudiants en stage et que la pédagogie évolue en fonction des retours d'expérience des professionnels.

EN (EIVP) : les stages ne représentent pas un gros souci pour les étudiants, la politique d'un établissement, ce n'est pas de placer ses étudiants, c'est que leurs compétences soient reconnues par des professionnels et qu'ils se placent eux-mêmes. Les écoles ont commencé à faire jouer les réseaux pour trouver des stages et elles ont compris pourquoi les étudiants n'en trouvaient pas. Ils se présentaient comme n'importe quel étudiant issu de n'importe quelle formation et ils ne mettaient absolument pas en avant leurs acquis. Après leur avoir parlé des liens interprofessionnels entre l'urbanisme, l'architecture, l'ingénierie urbaine, etc. ils ont été interrogés sur le BIM, sur la modélisation, sur d'autres approches et là, les étudiants ont été placés et un certain nombre est resté ensuite dans l'entreprise où ils avaient fait leur stage.

FD (CFE-CGC) : quid des stages à l'international ? L'une des façons de booster le système c'est d'envoyer les étudiants faire leur stage à l'étranger.

EN (EIVP) : un étudiant a fait son stage au Canada et il y est resté ...

NM (ENSA) : à l'issue de ce débat, l'ENSA et l'EIVP attendent que la branche revienne vers elles et leur dise les conclusions qu'elle en tire. N. Monquaut et Emmanuel Natchitz se mettent à la disposition des partenaires sociaux,



ils ne conçoivent pas de continuer à développer des programmes et des formations coupés du monde professionnel, ce qui aurait de moins en moins de sens.

Au nom de l'ENSA, N. Monquaut a une remarque à faire, il se trouve que depuis moins d'un an, l'école compte un nouveau directeur, celui-ci informe la commission qu'il recevrait volontiers les représentants de la branche pour faire connaissance. Plus largement et sans ouvrir de débat sur cette période d'austérité, les difficultés financières sont générales dans le pays et tout le monde est en campagne sur la question de la collecte de la taxe d'apprentissage qui est une ressource extrêmement importante pour les écoles. Les entreprises peuvent donner à qui elles veulent, mais les écoles d'architecture en ont vraiment besoin.

*Départ de Nicolas MONQUAUT et d'Emmanuel NATCHITZ*

#### **- Objectifs de la sous-commission "Licence Professionnelle" :**

FP : la sous-commission devra faire l'inventaire d'un certain nombre de points résultant de rapprochements possibles avec les écoles pour que la CPNEFP puisse en faire le bilan.

HT : à l'issue de la présentation qui vient d'être faite par les deux représentants du consortium, le souhait de la CPNEFP est-il de trouver des aménagements possibles dans leur licence professionnelle actuelle ?

JFC (SyndArch) : monter un partenariat avec ce groupement d'écoles semble important pour faire avancer le dossier. Les écoles proposent à la branche de mettre en place des modules spécifiques à l'intérieur de leur licence professionnelle qui, par ailleurs, regroupe un certain nombre de préoccupations que rencontrent les agences aujourd'hui, l'objectif de la branche à moyen terme étant de mettre en place sa propre licence professionnelle.

HT : attention, l'une des propositions des écoles est d'aménager la licence professionnelle actuelle, mais sans donner d'éclairage sur la création d'une nouvelle. Leur deuxième problématique est de savoir comment la branche peut soutenir et communiquer sur l'intérêt porté à cette licence professionnelle sur les aspects professionnalisants et insertion professionnelle.

JFC (SyndArch) : ce sera un élément à aborder avec les représentants des écoles en trouvant les modalités de participation de la branche sur le sujet.

PS (UNSFA) : il faut vérifier que la licence professionnelle figure bien dans la liste des formations annexée à l'accord sur la formation professionnelle.

HT : elle n'y figure pas, la licence professionnelle doit avoir trois ans d'existence pour être inscrite au RNCP. Lors de cette inscription, il faut démontrer que les trois premières promotions ont été suivies et qu'il y a une insertion professionnelle à l'issue du diplôme. C'est pourquoi les écoles ont parlé de l'accueil des stagiaires en formation qui peuvent ensuite trouver un CDD ou autre contrat sur leur lieu de stage. Par ailleurs, les écoles ont indiqué que le coût de production de leur formation est de 100.000 € par an ; jusqu'à présent elles ont obtenu des subventions et elles ont investi sur leurs fonds propres, mais cela ne pourra pas durer longtemps. Si la branche est dans un souhait d'aménager leur licence professionnelle en créant un module professionnel spécifique à l'architecture, elle doit s'interroger sur l'aspect financier et si la licence professionnelle "capote" dans un an, faute de subventions, cela posera question sur le groupe de travail.

**Décision : La CPNEFP décide de réactiver la sous-commission "Licence professionnelle" qui sera composée comme suit :**

- Collège employeur : J-François Chenais (SyndArch), Odette Baumgartner (UNSFA)

- Collège salarié : J-Louis Blanc- (UNSA), Stéphane Calmard (CFDT)

**Suppléants : François Dudilieux (CFE-CGC) et Edmond Cézard (UNSFA).**

**La sous-commission se réunira en interne le mardi 03 février 2015 à 14h30. L'ENSA et l'EIVP seront associées aux réunions ultérieures.**

#### **Point n° 5 : Accord relatif à la formation professionnelle**

AL (CFTC) : la CPNNC du 15 janvier dernier a déjà évoqué le sujet

JFC (SyndArch) : l'accord est signé en CPNNC et négocié en CPNEFP. La CPNNC n'a pas vocation à discuter d'un accord formation. Aujourd'hui, la situation est grave, mais pas désespérée, plusieurs propositions sont sur table, il

faut maintenant que la CPNEFP se positionne, en sachant que le SyndArch ne changera pas la sienne. Il n'empêche qu'il faut quand même discuter de l'accord formation qui fait consensus à 95 %. Ce qui est rédhibitoire pour le SyndArch, c'est l'idée de payer moins cher des jeunes sous prétexte qu'ils ont moins de 26 ans. Quant aux taux conventionnels, ils sont négociables, mais le SyndArch ne signera pas d'accord où il y a une discrimination sur l'âge.

FP (UNSA) : si la négociation reprend en tenant compte des critères retenus dans le cadre du droit d'opposition, le point des contributions conventionnelles n'a pas été repris.

SC (CFDT) : l'accord n'existe plus aujourd'hui, il faut donc repartir de zéro et rien n'empêche de reparler de choses autres que celles qui ont fait l'objet d'opposition.

FP (UNSA) : autant faire la même chose que pour le temps partiel et stopper les discussions. L'UNSA ne voit pas vraiment sur quoi elle peut à nouveau négocier.

SC (CFDT) : la CFDT souhaite renégocier sur les deux points mentionnés et si une organisation patronale est d'accord, elle signera. Pour la CFDT, le but l'opposition, c'est bien de réécrire un accord correspondant à ses souhaits.

PS (UNSA) : l'UNSA a déjà fait une proposition en ce qui concerne les prises en charge des contrats de professionnalisation pour les moins de 26 ans, proposition acceptée à l'époque. L'UNSA reste toutefois persuadée que le fait de généraliser les contrats de professionnalisation prioritaires avec une rémunération plus importante pose problème. En ce qui concerne le CPF, il y a une opposition, mais quid des nouvelles propositions ?

SC (CFDT) : c'est un accord qui doit être renégocié en CPNNC à partir du moment où l'une des deux organisations patronales est d'accord pour en discuter. Maintenant, si ce n'est pas le cas, le sujet est clos.

PS (UNSA) : l'UNSA et le SyndArch sont d'accord pour discuter, ils ont reçu les oppositions par courrier recommandé, maintenant, quid des propositions ?

SC (CFDT) : en résumé, l'UNSA, le SyndArch, la CGT, la CFDT sont d'accord pour une renégociation....

FP (UNSA) : renégocier sur des critères qui n'évoluent pas, ce n'est pas une renégociation.

JFC (SyndArch) : le SyndArch a simplement rappelé les positions sur lesquelles il s'est arrêté et qu'il était opposé à une discrimination sur les salaires ; quant aux taux conventionnels, ils sont négociables.

LT (CGT) : certains termes de l'accord n'ont jamais été évoqués en CPNEFP, mais en CPNNC, la CGT ne voit pas pourquoi la renégociation a lieu en CPNEFP, il va falloir éviter de jongler d'une commission à l'autre.

JFC (SyndArch) : pour des raisons de planning et de timing, la CPNEFP avait délégué la négociation finale de l'accord à la CPNNC et tout ce qu'elle a acté figure dans le dernier compte-rendu de la CPNEFP. La CPNNC a acté que l'accord n'existait plus et qu'il fallait repartir sur une nouvelle négociation. Il est donc normal que ce soit la CPNEFP qui s'en charge et qu'elle propose à la CPNNC l'accord à la signature. Même si l'accord ne figure pas à l'ordre du jour, il fallait quand même évoquer l'actualité.

FP (UNSA) : la CPNEFP doit simplement décider si elle renégocie ou pas l'accord.

### **Position des syndicats**

DM (FO) : FO restera sur sa position première, à savoir ne pas bouger les taux conventionnels, ni la rémunération des jeunes.

AL (CFTC) : en ce qui concerne l'article 3.3 (règles de mobilisation du compte personnel), la CFTC s'oppose à la remise en cause de l'utilisation du CPF hors temps de travail, et si la branche s'engage à renégocier l'accord sur ce point, la CFTC ne le signera pas.

FP (UNSA) : en ce qui concerne l'article 1.1 (contrats de professionnalisation), l'UNSA avait proposé qu'il y ait une clause de contrôle ou de révision dans un an et c'était sous cette condition là que son syndicat avait accepté de signer l'accord. En ce qui concerne la liste des formations éligibles au CPF, la rédaction convient à l'UNSA, si de nouvelles propositions sont faites, elles seront étudiées. Quant à la question de la contribution conventionnelle, l'UNSA est toujours d'accord pour qu'il y en ait une. En conclusion, les objets de renégociation seront relativement restreints, sans garantie de signature à tous les coups.

FD (CFE-CGC) : son organisation est également d'accord pour étudier les nouvelles propositions.

LT (CGT) : les deux points d'opposition sont clairs, ils portent sur la discrimination liée à la rémunération des jeunes de moins de 26 ans et en ce qui concerne le CPF, la suppression de l'apologie de la formation pendant les congés payés. La CGT constate que les propositions faites à une époque n'ont pas été retenues et pourtant elle s'est exprimée sur ce sujet à maintes reprises. Maintenant, si c'est la loi, il n'y a pas lieu d'en parler dans l'accord.

SC (CFDT) : propose de se référer à la rédaction faite par les économistes de la construction ...

AL (CFTC) : en résumé, tout le monde est prêt à renégocier, mais s'il y a des choses rédhitoires comme l'a souligné le SyndArch, quid de l'intérêt de renégocier ?

**Décision : La CPNEFP reporte au 19 février 2015 la renégociation de l'accord relatif à la formation professionnelle qui portera sur les deux points d'opposition et sur la contribution conventionnelle.**

**La CPNEFP demande aux organisations qui veulent voir des modifications négociées, de les communiquer à l'APGP au plus tard le 02 février 2015.**

PP : rappelle que le seul accord formation en vigueur est celui de 2005 et qu'il a été percuté par la loi de mars 2014. Pour pouvoir régler un problème juridique d'interprétation, quid de la situation de la branche à ce jour ? Que seront les contributions formation appelées auprès des entreprises au titre de 2015, par l'Opca PI début 2016 ? Il semble que ce qui peut être appelé légalement auprès des entreprises au titre de 2015, ce sont les dispositions applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015, à savoir, les taux légaux, ce qui aura un impact sur les priorités, les modalités de prise en charge, la politique de formation de la branche.

SC (CFDT) : d'après Y. Bouaziz et S. Girault, l'Opca PI appliquera pour 2015 les taux conventionnels qui seront négociés à la prochaine commission. Si la branche signe un accord, les taux s'appliqueront au prorata des mois restants.

JFC (SyndArch) : propose que la CPNEFP interroge l'avocat conseil pour une juste analyse de la loi. A ce jour, le seul accord formation est celui de 2005 qui lui-même, est percuté par la loi de 2014.

FD (CFE-CGC) : il est évident que tant qu'il n'y a pas de taux conventionnels, les taux légaux s'appliquent.

**Décision : La CPNEFP propose que l'avocat conseil fasse une analyse de l'impact de la situation de la branche quant aux taux de cotisation 2015 opposables aux entreprises.**

PP : dernier point, dans l'accord, les annexes définissaient des priorités, notamment des actions de formation éligibles, de par décision de la branche, au CPF. Pour l'instant, les salariés de la branche ont accès aux actions prioritaires définies nationalement ou régionalement, mais pas à celles de la branche puisqu'il n'y a pas d'accord. Des procédures seront nécessaires une fois que la branche aura abouti ; mais un document a déjà été élaboré et en cas d'absence d'accord, il était imaginé de proposer un accord qui ne porterait que sur les actions prioritaires de branche au titre du CPF.

Que ce soit dans ce cadre là ou dans le cadre d'une annexe confirmée dans un accord signé en CPNNC, des modalités sont prévues pour procéder à l'inscription de ces priorités de branche et accessibles par les salariés à travers leur compte individuel au CPF. Ce sont des formalités assez lourdes sur lesquelles il conviendrait peut-être que la Présidence de la CPNEFP prenne toutes les dispositions qui permettront à la branche de matérialiser la liste de ses formations prioritaires sur les sites dédiés Cela impose que la Présidence de la CPNEFP donne des pouvoirs et des délégations pour permettre de saisir toute une série de modalités à remplir pour accéder au site et plus particulièrement dans la partie qui permet de saisir les formations prioritaires de branche.

FP (UNSA) : le site à déjà prévu des accès aux listes, reste à savoir si la branche est autorisée à en extraire des éléments et à faire un double système ?

HT : ce n'est pas un système double, pour les actions éligibles au CPF qui ont été identifiées par les branches et à partir du moment où il y a un accord et qu'il est étendu par le Ministère, c'est aux branches d'inscrire les actions de formations sur le site "Mon compte formation", sauf que ce n'est pas seulement un accès pour s'inscrire. Il faut que la CPNEFP décide de déléguer à un organisme la tâche de le faire et au sein de cet organisme, cela nécessitera d'identifier une personne responsable et une personne qui le fera. Quatre niveaux de contrôle sont mis en place,

mais comme la branche rouvre les négociations sur l'accord formation, il faut savoir que derrière il y a une mécanique qui doit être prise en compte dès à présent pour que, lorsqu'elle sera conventionnelle, la liste des formations éligibles au CPF puisse être mise en ligne sur le site "Mon compte formation".

Un accès est donc donné à chacune des branches qui en fait la demande, ces branches doivent désigner un organisme qui en est responsable et au sein de cet organisme, il faut un responsable de la mise en ligne et quelqu'un qui mette en ligne les formations. Ce sont des procédures obligatoires, il ne faut pas oublier que le site se termine par ".gouv.fr", il faut donc des autorisations, une copie de la carte d'identité, etc.

Il faut 60 jours de délai pour pouvoir ouvrir l'accès, après vérification des éléments transmis par les CPNEFP.

Solution pour les branches : confier cette tâche, soit à un Opca, soit à une organisation ... à une personnalité morale. A qui la CPNEFP souhaite-t-elle confier la mise en ligne des actions de formation éligibles au CPF, à partir du moment où la liste sera arrêtée et étendue ?

**Décision : La CPNEFP confie à l'APGP la mise en ligne sur le site "Mon compte formation", des actions de formation éligibles au CPF.**

➤ **Prise en charge des formations labellisées :**

HT : la question est toujours la même, quel montant de prise en charge maximum la branche souhaite-t-elle accorder à une formation ? Rappel de la proposition du SyndArch :

- Prise en charge à hauteur de 315 € sur 18 jours x 2, soit une prise en charge globale de plus de 12.000 € (au-delà de la possibilité ou pas pour l'Opca PI de pouvoir traiter une formation sur deux années civiles). Administrativement, la prise en charge débute lorsque le dossier est ouvert et il ne peut pas y avoir deux prises en charge pour une même formation, même si elle se poursuit sur deux années civiles. L'Opca PI ne peut pas considérer une formation comme étant deux actions au seul titre qu'elle débute sur une année civile et qu'elle perdure sur une seconde année civile.

AL (CFTC) : avant de s'engager, il faut peut-être que la commission discute des moyens mis à disposition.

PS (UNSA) : en résumé, il est question des prises en charge des formations labellisées au titre de 2015 dont une dépasse les 18 jours.

HT : il s'agit d'une formation BIM de 55 jours sur un an pour 16.000 €, c'est la seule formation qui soulève cette question. C'est le format habituel d'une formation universitaire.

JFC (SyndArch) : s'il y a un obstacle en termes de plafond de jours, lorsque la branche labellise une formation, comme elle les vérifie et qu'elle connaît le nombre de jours, elle n'a qu'à faire sauter ce plafond uniquement pour les formations labellisées.

CY (UNSA) : sauf que si la formation est dispensée sur 55 jours, elle reviendra à 19.250 € !

JFC (SyndArch) : la branche doit assumer ses responsabilités puisqu'elle a labellisé cette formation.

FP (UNSA) : si l'accord relatif au pacte de responsabilité est étendu et que le fonds de solidarité existe, est-ce qu'en fonction du nombre de stagiaires, la branche sera en capacité de donner accès, dès la première année, à toutes ces formations ?

JFC (SyndArch) : cette question est un peu prématurée ... Comme ce plafond de jours est bloquant, la solution à adopter c'est de le supprimer pour les formations labellisées.

Tour de table

FD (CFE-CGC) : apparemment, la branche a labellisé des formations sans être vraiment bien imprégnée des conséquences. Il faut donc tout bien acter avant de décider quoi que ce soit, pour sa part, FD n'a pas l'intention de prendre une quelconque décision, à moins d'être bien informé.

HT : en ce qui concerne la labellisation et la question de "déplafonner", le principe serait de prendre en charge le coût global de la formation ? Jusqu'à présent, pour les actions labellisées, la CPNEFP et le CTL ont toujours su qu'il

y avait un reste à payer pour l'entreprise. Si la branche juge qu'il est dommageable d'avoir un reste à charge pour l'entreprise, dans ce cas là, elle acte que le coût des actions de labellisation est pris en charge à 100 %, donc plus rien à charge pour l'entreprise. Sinon, la branche conserve le principe du reste à charge pour l'entreprise.

SC (CFDT) : trouve dommageable de tout prendre en charge, autant monter un centre de formation au sein de la branche et elle s'occupe de la gestion. A la rigueur, mieux vaudrait revoir les taux.

LT (CGT) : il faudrait avoir une idée de l'impact sur le budget et ensuite, en fonctions des éléments, pourquoi ne pas augmenter la cotisation des employeurs !

JFC (SyndArch) : aujourd'hui, il y a des formations qui ne sont pas prises en charge par l'Opca PI eu égard au plafonnement des jours. Il ne s'agit pas forcément de prendre en charge les formations labellisées à 100 %, tout dépend de leur coût journalier et le fait de supprimer le plafond de jours ne supprime pas le reste à charge.

HT : la question se pose pour les formations longues et dans le cadre du CTL, il y a un critère qui est celui du coût/jour et les formations longues sont toujours en dessous des 315 €.

PC (SyndArch) : le débat concerne les formations BIM et tout est relatif par rapport à l'idée de former plus ou moins de collaborateurs dans la limite des fonds dont la branche disposera. Même si la pression monte autour du BIM, rien ne prouve qu'il autant de jours de formation pour atteindre un certain niveau de compétences dans ce domaine. Il faudrait élargir le panel de personnes qui viendront se former sur des périodes plus courtes.

FP (UNSA) : quid de l'utilité de ce changement, la branche ne va-t-elle pas ouvrir la porte à un financement élitiste pour quelques-uns et ponctionner la totalité des fonds ? C'est un engrenage qui paraît dangereux.

SC (CFDT) : le but c'est quand même de former un maximum de gens et si les 315 € pour 18 jours passent à 600 € pour 60 jours, les OF qui sont très bien informés vont s'aligner. Maintenant, si l'objectif de la branche c'est de former plus de personnes, il faut financer un peu plus.

EC (UNSA) : tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut former plus, 315 €/jour sur 18 jours, ce n'est pas rien. A côté de cela, les OF ont encadré leurs formations par rapport à la réalité du travail ; peut-être faut-il découper ce type de formation en plusieurs modules ? Quant à ce qui a été dit sur les formations spécifiques BIM, si les prérequis sont respectés, 8 jours maximum suffisent largement.

JFC (SyndArch) : il ne faut pas forcément modifier les 315 €, par contre, les salaires pourraient être mieux pris en charge, ce qui inciterait plus les employeurs à envoyer leurs salariés en formation.

HT : la CPNEFP doit absolument rendre un avis dès à présent puisqu'elle a labellisé des formations pour 2015.

AL (CFTC) : la CFTC propose de conserver en l'état les montants de prise en charge des formations labellisées.

FP (UNSA) : cette prise en charge des salaires sera supportée par l'Opca PI, mais quid des fonds dont dispose la branche pour pouvoir financer ces formations ? L'accord relatif à la formation professionnelle ayant prévu des contributions complémentaires, la branche aurait pu s'en servir pour ce genre de formation, mais où en est la branche à niveau là, et est-ce que le financement dont dispose la branche au niveau de l'Opca PI est suffisant pour couvrir ces formations supplémentaires qui vont arriver ? Il semble problématique d'augmenter la prise en charge des salaires si la branche n'est pas sûre du budget dont elle dispose.

PP : les incertitudes de la branche autour de l'accord formation débuteront en 2016. Les lignes budgétaires Opca PI dont dispose la branche pour 2015 sont encore basées sur les cotisations 2014 qui sont collectées actuellement auprès des entreprises. Si la question de prendre en charge une formation longue sur deux ans ne se pose plus, les conséquences financières seront couvertes par le budget existant.

FP (UNSA) : l'UNSA est d'avis de ne pas modifier la prise en charge des salaires.

FD (CFE-CGC) : la CFE-CGC est également d'avis de ne pas modifier la prise en charge des salaires.

LT (CGT) : la CGT n'est pas contre le principe d'augmenter la prise en charge des salaires, par contre, des éléments comptables seraient intéressants à étudier.

JFC (SyndArch) : rappelle que 30 % du budget formation n'ont pas été consommés en 2014 et le budget 2015 est identique à celui de 2014, ce qui signifie qu'à nouveau, 30 % ne seront pas consommés. Tout le monde a pu constater que la labellisation ne fonctionne pas particulièrement et si la branche ne lui donne pas un coup de pouce, elle n'avancera pas.

Le seul coup de pouce ne doit pas être donné sur la pédagogie (ce qui reviendrait à signaler aux OF qu'ils fassent comme ils veulent), mais bien sur les salaires pour aider les entreprises à prendre la décision d'envoyer leurs salariés en formation. Le SyndArch est d'avis d'augmenter la prise en charge des salaires.

SC (CFDT) : la CFDT est d'accord pour que la prise en charge des salaires soit augmentée.

DM (FO) : FO estime qu'il est trop tôt pour se prononcer.

LT (CGT) : l'objectif étant d'inciter les entreprises à envoyer en formation, pourquoi ne pas faire un essai sur un exercice, faire un point d'étape comptable et revenir sur les prises en charge initiales.

PS (UNSA) : dans le cadre de la labellisation, l'UNSA ne voit pas l'intérêt d'augmenter la prise en charge des salaires. Mieux vaut augmenter le nombre de formations labellisées et trouver un moyen de susciter plus de candidatures, ou de meilleures. La branche peut toujours augmenter les prises en charge autant qu'elle veut, ce n'est pas pour autant qu'elles auront plus de succès.

PC (SyndArch) : les quelques retours d'expérience sur le BIM démontrent quand même que tout le brouhaha qu'il y a eu autour, la maîtrise d'ouvrage s'aperçoit que les architectes sont les mieux placés pour être des "BIM Managers". Ce qui signifie qu'il faudrait que les architectes en France prennent conscience qu'on va leur demander demain, non pas de savoir faire du BIM, mais d'être des BIM Managers et c'est une autre paire de manches. Si ce n'est pas en 2015, en 2016 il y aura sûrement de nombreuses demandes de formation dans le domaine du BIM. Après, tout est une question d'information, il est vrai que la profession, l'Ordre et les syndicats devraient insister sur le fait que cette fonction de BIM Manager va être dévolue à la profession, quoi qu'il a pu être dit ailleurs et pousser les BIM Managers c'est aussi pousser la maîtrise d'ouvrage à donner l'EXE et éviter de perdre des emplois, voire même en créer. Dans une profession comme celle d'architecte, il est indispensable de comprendre que cette dimension là est essentielle et si les agences passent à côté, elles vont se ramasser.

JFC (SyndArch) : le seul paramètre sur lequel un chef d'entreprise peut se prononcer, c'est sur la prise en charge des salaires et on sait que la formation dans la branche qui, à un moment donné, a fonctionné à plein régime, est un peu mal en point aujourd'hui puisqu'elle ne dépense que 70 % du budget ; même si par un artifice de prise en charge sur les salaires, la branche arrivait à faire remonter la consommation, cela signifierait qu'elle se forme à nouveau. Au final, ce que l'on retient de l'analyse économique de la branche, c'est que les architectes ne se forment pas et ne consomment que 70 % de leur budget.

FD (CFE-CGC) : la commission s'est prononcée sur les formations labellisées 2015, il serait peut-être temps de réfléchir sur celles de 2016, ainsi que sur les moyens d'information et de communication.

PS (UNSA) : il existe cinq formations labellisées sur le BIM et ce n'est pas une réponse adaptée au problème. Il faudrait mettre au point un appel à projet pour susciter des formations qui répondraient aux attentes des agences et sur cet appel à projet, avoir un financement particulier pour qu'elles soient dispensées partout en France. Envoyer des salariés en formation à l'autre bout de la France sous prétexte que les formations sont labellisées, même si tout est pris en charge, il ne semble pas que ce soit une bonne réponse.

DL (SyndArch) : il n'est pas question de remettre en cause les formations labellisées validées, elles doivent être considérées comme bonnes et efficaces, quelle que soit leur durée. En tant qu'administrateur du centre de formation des architectes de Bordeaux, la branche a tout intérêt à les mettre en avant, mais comment les centres de formation peuvent-ils communiquer ? Il faut leur donner les moyens, mais ce n'est pas à la branche de le faire.

Les centres sont obligés de multiplier le nombre d'offres de formation, les agences hésitent à envoyer leurs salariés en formation, elles se désistent ou s'inscrivent au dernier moment ... Comment mettre en avant la labellisation ? Le faible écart de prise en charge financière entre une formation labellisée et une non labellisée n'est pas incitatif.

DM (FO) : les employeurs voudraient bien envoyer leurs salariés en formation, mais les structures sont généralement petites et leur absence ferait défaut.

EC (UNSFA) : quand bien même il y ait des formations labellisées et estampillées "meilleures" que d'autres, ce sont ceux qui se forment qui devraient avoir le droit de choisir une formation labellisée, ce qui n'est pas forcément le cas, peut-être jugent-ils qu'elles ne correspondent pas à leurs attentes ? Ce n'est pas en modifiant la prise en charge des salaires que le problème sera réglé.

DL (SyndArch) : il existe aussi un décalage entre la labellisation et les besoins actuels. Une formation sur le BIM qui va être labellisée en 2015 ne sera dispensée qu'en 2016.

EC (UNSFA) : pour cette raison, l'UNSFA avait demandé de labelliser des formations plusieurs fois par an.

JFC (SyndArch) : tout est possible, mais il faut revoir le système. La labellisation est le seul moyen que la branche a trouvé pour vérifier le contenu des formations et leur qualité ; même si peu de labels sont attribués, il y a de nombreux dossiers dont certains sont consternants. C'est peut-être là-dessus qu'il faut communiquer et informer les agences que la branche prend du temps pour analyser les offres et ne garder que les meilleures.

FP (UNSFA) : la problématique actuelle du questionnement de la branche, c'est que sur un sujet phare comme celui du BIM, certaines offres sont très lourdes et d'autres insuffisamment connues. A l'heure actuelle, il faut favoriser l'accessibilité aux formations BIM et ce n'est pas uniquement en payant les formations les plus chères, mais en promouvant celles qui existent. Reste à savoir si dans le cadre de la labellisation, la branche peut se remuer différemment pour faire savoir que les formations labellisées existent.

JFC (SyndArch) : l'histoire du BIM est tombée subitement sur la branche en 2014 et même si elle n'a pas reçu beaucoup d'offres, elle a labellisé plus de formations que la moyenne. Cela risque de changer beaucoup cette année, bien que personne ne sache vraiment ce que c'est.

PS (UNSFA) : compte-tenu de l'urgence causée par le BIM et sans remettre en cause la labellisation, ne faudrait-il pas réfléchir à un "plan BIM exceptionnel" ?

JFC (SyndArch) : il faut prendre le temps d'en parler au cours d'une réunion spécifique, ainsi que de l'organisation du CTL. Il faut aujourd'hui que la CPNEFP prenne une décision et la communique à l'Opca PI.

FP (UNSA) : est d'accord pour conserver les mêmes prises en charge pour cette année, mais la branche doit faire un plan de communication pour mettre en valeur les formations labellisées, et en 2016 elle reverra les modalités de prise en charge.

**Décision : La CPNEFP décide que les formations labellisées seront prises en charge à hauteur de 315 €/jour pour la pédagogie, dans la limite de 18 jours ; la prise en charge des salaires reste en l'état.**

LT (CGT) : il faudra que la branche ait un débat sur la représentativité qui diffère dans le cadre de la négociation d'accords et dans le cadre de discussions. Tout le monde parle de démocratie, mais personne ne l'applique.

FP (UNSA) : il y a d'un côté la représentation au nombre de voix au niveau de la branche et d'un autre côté, la signature d'accords. Ce sont deux choses différentes.

## **Point n° 6 : Priorités de formation 2016**

**- Voir document annexé et pré-débat en CPNEFP du 13 novembre 2014 -**

JFC (SyndArch) : ce ne sont que des formations liées au cœur de métier, il faut peut-être commencer à penser aux autres emplois et qualifications des agences. La CPNEFP a bien dit qu'à terme, l'ensemble du champ de la formation serait ouvert à la labellisation, pour l'instant, cela ne concerne que 40 % du personnel des agences.

SC (CFDT) : peut-être faudrait-il faire des grandes familles : une pour les chantiers, l'OPC, la DET, une pour le développement durable, la HQE et la réhabilitation, une autre pour le BIM et tout ce qui s'y rapporte et une dernière pour le personnel administratif (les marchés publics, les CCAP, etc.).

JFC (SyndArch) : actuellement, tout ce qui concerne l'administratif, la gestion d'agence, la gestion des documents réglementaires n'apparaissent pas clairement dans les priorités.

PS (UNSFA) : l'intérêt c'est que toutes ces formations parlent directement aux OF qui sont candidats au label.

JFC (SyndArch) : peut-être que la branche doit être plus explicite dans l'appel d'offres, bien que les items, tels qu'ils sont définis soient intéressants, il faut ouvrir plus largement la labellisation aux autres fonctions des agences.

SC (CFDT) : comme l'a suggéré Ch. Yuen, il manque des thèmes sur la réglementation de l'urbanisme, le PLU ; pourquoi ne pas les intégrer dans la priorité n° 9 ?

JFC (SyndArch) : ces thèmes figurent déjà, seulement, ils ne sont peut-être pas suffisamment explicites.

HT : le document pour l'appel d'offres est beaucoup plus étoffé, c'est un règlement de participation complet. Il semble que la CPNEFP soit en train de vouloir rajouter la notion de "mot clé" aux priorités ?

FP (UNSA) : ne faudrait-il pas être un peu plus précis, ne serait-ce que dans les durées des formations, en séparant les courtes des longues. Sur le plan technique, certaines agences peuvent avoir besoin qu'un salarié ait une fonction plus spécifique, ce qui nécessitera de suivre une formation plus courte et plus ciblée.

JFC (SyndArch) : jusqu'à présent, parmi tous les dossiers analysés, il y a eu aussi bien des formations longues que des courtes, qu'elles soient basiques ou techniques et les OF qui répondent savent parfaitement de quoi ils parlent. C'est plus au sein de la commission que la notion de "mot clé" peut être utile, mais le problème, c'est que toutes les formations sont liées intrinsèquement au métier et tous les emplois connexes ou annexes des agences ne font pas l'objet de formations labellisées (ex. secrétaire technique, assistante administrative, comptable, etc.). Il faut rajouter une priorité 11 et y insérer ces fonctions pour labelliser des formations sur ces thèmes.

PS (UNSA) : il faut peut-être trouver le même raisonnement que pour le développement durable et diviser en deux certaines priorités, ne serait-ce que pour faciliter le travail du CTL.

JFC (SyndArch) : ce fut à l'époque un choix stratégique, reste à savoir si, avec le temps, il a été pertinent ou pas. Il n'empêche qu'aujourd'hui, de nombreuses agences se sont formées au développement durable (formation longue) et compte-tenu des évolutions, elles se nourrissent régulièrement de formations techniques courtes.

Quant au BIM, ce n'est pas tout à fait la même chose, c'est un nouveau sujet qui n'est pas encore suffisamment maîtrisé ; il y a d'une part une formation aux logiciels et d'autre part, une formation organisationnelle, le BIM c'est de la communication entre différents acteurs, il faut donc apprendre à gérer cette communication, quant aux techniques de base, elles sont supposées être acquises dans les agences.

PP : le libellé de chacune des priorités est intéressant à titre indicatif, ne serait-ce que pour faire avancer le débat au sein de la CPNEFP. Ensuite, la déclinaison n'est que l'affichage d'un objectif de formation qui est nécessaire, à la fois pour les entreprises et les salariés qui vont tomber sur une formation qui est censée y répondre pour avoir une petite idée de ce qu'ils peuvent en attendre. C'est également nécessaire aux OF pour savoir ce que la branche attend à travers le seul affichage d'un titre et enfin, c'est absolument nécessaire au CTL pour qu'il ait une idée assez précise sur ce pourquoi il est censé exercer son attention et son évaluation. Dans les propositions soumises pour l'attribution du label par la CPNEFP, il est indispensable de pouvoir dire que l'action de formation semble répondre à l'objectif tel qu'il a été affiché.

JFC (SyndArch) : quid d'un item général supplémentaire sur les emplois administratifs ?

HT : tout dépend des emplois que la branche souhaite couvrir et de l'objectif de formation.

JFC (SyndArch) : aujourd'hui, aucune formation labellisée n'est proposée pour le secrétariat technique, le secrétariat administratif, la comptabilité ... Ce sont pourtant des emplois qui évoluent.

HT : c'est pourquoi il faut connaître les objectifs de formation pour le comptable d'une entreprise d'architecture.

PP : c'est un peu ce qui est attendu au travers ces débats au sein de la CPNEFP, c'est-à-dire, afficher une priorité et décliner ensuite l'objectif de formation.

OB (UNSA) : il y a déjà une réponse partielle dans la priorité 7 (stratégie des procédures internes de gestion, information administrative, technique et financière ...).



PP : si la CPNEFP ne va pas plus loin dans les définitions et qu'elle affiche une priorité un peu "tout venant", les membres du CTL et ceux qui travaillent en amont devront s'armer de courage. Les réponses formation sur une telle priorité seront innombrables.

SC (CFDT) : il semble qu'il y ait consensus pour rajouter l'aspect administratif, est-il de même pour la "réhabilitation" ?

JFC (SyndArch) : le SyndArch n'est pas d'accord avec cette proposition, autant rajouter l'architecture religieuse ... toutes les spécialités. La réhabilitation, ce n'est que du projet ...

SC (CFDT) : dans ce cas là, quid de la transition énergétique ?

CD (CFDT) : une formation "diagnostic du bâtiment" serait plus utile, c'est un aspect non négligeable et important qui n'est pas forcément bien abordé dans les écoles.

JFC (SyndArch) : serait assez d'accord pour rajouter des thèmes comme la réhabilitation, mais sous la forme d'items et pas en titre de priorité.

HT : rappelle que la CPNEFP a déjà débattu sur la réhabilitation en 2014 et qu'elle avait décidé de la mettre en exergue dans la priorité 2 en indiquant "constructions neuves et réhabilitation".

JFC (SyndArch) : il s'agit plutôt de la fonction "diagnostic réglementaire" qui est extrêmement limitée dans ses objectifs et qui ne tient pas compte de la totalité des problèmes. Le diagnostic se limite à des éléments mesurables, or, les potentialités d'un bâtiment et ses capacités de transformation ne sont pas mesurables.

OB (UNSA) : c'est pourquoi le terme "diagnostic architectural" y répond.

JFC (SyndArch) : pour que les architectes puissent être au centre du problème, il faut qu'ils soient capables de faire la totalité de la synthèse du système. C'est pourquoi, il faut peut-être redéfinir la notion de diagnostic et la resituer dans un contexte général avec des diagnostics architecturaux, mais aussi sur la qualité du bâtiment, l'historique ...

PC (SyndArch) : le diagnostic d'un bâtiment c'est quand même le travail d'un architecte, par contre, il faudrait peut-être arrêter les formations sur le développement durable. Les véritables priorités sont celles qui vont concerner demain la profession, à savoir le BIM qui est le moyen de ne pas perdre des emplois et d'en créer.

CD (CFDT) : faire toutes les formations sous protocole BIM semble complètement irréaliste à l'heure actuelle du fait que personne ne maîtrise vraiment le BIM. Il faut apprendre l'interface BIM, mais ne pas faire passer toutes les formations dans cette interface et choisir des formations relativement courtes.

FD (CFE-CGC) : le drame, c'est effectivement que le BIM n'est pas du tout maîtrisé, alors que les maîtres d'ouvrage vont bientôt imposer à la profession de répondre via cette maquette numérique.

DL (SyndArch) : le marché public représente quand même 30 % de la commande, l'eau a le temps de couler sous les ponts avant que le marché privé ne porte le BIM, mais ça n'empêche pas que la profession s'interroge sur la manière d'aller chercher la commande et de montrer qu'elle est capable d'aller plus loin. Pour en revenir aux priorités, quid des remontées des OF sur des demandes de nouvelles formations ?

HT : c'est la CPNEFP qui indique aux OF les grandes orientations en termes de besoins, ensuite, lorsque le CTL étudie les dossiers, il prend toujours en compte les nouvelles actions de formation qui ne répondent pas aux priorités, mais qui représentent un intérêt et qui pourraient se transformer en priorité compte-tenu de l'appréciation des membres du CTL portée à la connaissance de la CPNEFP.

**Décision** : La CPNEFP reconduit les priorités de formation, et décide d'en rajouter trois nouvelles :

- le secrétariat technique, administratif et financier ...
- le diagnostic architectural, la réhabilitation ...
- le marketing d'entreprise (ressources humaines, gestion du personnel, gestion administrative et financière, Recherche & Développement ...).

## **Point n° 7 : Rapport de la sous-commission "Emploi & Compétences"**

HT : la subvention du Ministère de la Culture a été versée, en conséquence, l'APGP lui a envoyé un dossier justificatif sur l'avancée des travaux. La sous-commission s'est réunie en décembre dernier pour analyser les conclusions du rapport d'Axance. Elle en a retenu que le module 1 était prioritairement à développer, que pour d'autres modules, il serait intéressant de les développer aussi mais ils nécessitent une réflexion complémentaire. Certains autres modules ne sont pas prioritaires du tout.

Pour prendre en compte les observations de certains groupes focus, la sous-commission avait décidé de se réunir à nouveau en janvier pour revoir les référentiels d'activités et de compétences des fonctions "Architecte en titre", "Assistant technique en architecture" et "Secrétaire d'agence", mais cette deuxième réunion a été compromise.

JFC (SyndArch) : propose de fixer une date pour que la sous-commission se réunisse.

**Décision** : La CPNEFP prend acte que la sous-commission "Emploi & Compétences" se réunira le mercredi 04 février 2015 à 9h30.  
La CPNEFP en confirme la composition : J-François Chenais (SyndArch), Patrick Sarazin (UNSFA), Stéphane Calmard (CFDT), Yassin Bouaziz (CFTC) ; Françoise Groshens (SyndArch) et Laurent Tabbagh(CGT) sont suppléants.

**Point n° 8 : Questions diverses** : aucune.

#### **Ordre du jour de la CPNEFP du 19 février 2015**

- 1 - Approbation de l'ordre du jour
- 2 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 janvier 2015
- 3 - Rapport d'activité de la Présidence
- 4 - Rapport de la sous-commission "Emploi & Compétences"
- 5 - Rapport de la sous-commission "Licence professionnelle"
- 6 - Renégociation de l'accord formation
- 7 - Priorités de formation 2016
- 8 - Questions diverses